



Guéret, le 7 novembre 2018

Communiqué de presse

Plan hivernal

Mobilisation des pouvoirs publics pour l'accueil des démunis pendant la période hivernale en Creuse.

Depuis le 1^{er} novembre, le dispositif de veille hivernale a été activé en Creuse conformément aux instructions de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il se traduit, au niveau national, par un effort sans précédent de l'État, des collectivités locales et des associations pour faire face aux besoins d'hébergement accrus pendant la période hivernale.

En Creuse, le nombre de places d'hébergement ouvertes de manière pérenne dans le département (17) est quasiment doublé cet hiver en étant porté à 32, pour la mise à l'abri des personnes qui sollicitent un hébergement auprès du 115.

Cet effort s'articule également par la prochaine mise en place de maraudes en lien avec la ville de Guéret, dont le rôle sera d'aller au contact des personnes les plus en difficulté qui refuseront une mise à l'abri pour étudier les solutions les mieux appropriées.

En cas de grand froid et en tant que de besoin, des places d'hébergements supplémentaires pourront compléter le dispositif afin que personne ne reste sans solution.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse